Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203051-20250630-2025DE06FI86-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Matière Finances

Objet Pôle artistique
Modification du lot 2
Approbation
2025DE06FI86

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.
2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés,
3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL
2- Daniel GRAMPFORT
3- Marie-Christine PERSOL
4- Pierre CHATEAUVIEUX
5- Jacqueline PERRICHON
6- Damien LAMBERT
7- Nathalie CHAPUIS
8- Philippe GUYOT
9- Suzanne DOMPS
10- René DIMIER
11- Dominique VAN HEE
12- Thérèse GRAVA
13- Marc ARGAUD
14- Marie-Noëlle MORETON
15- Jean-Paul BLANC
16- Gilles MORETON
17- Dominique SOUTRENON
18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK
19- Carole GRANGE
20- Florence DE VITO
21- Christophe DELISLE
22- Dimitri BALADIER
23- Chaneze TIFRA
24- Josette FRECON
25- Annie DOMENICHINI
26- Dominique ROBERT
27- Jean-Luc REYMOND
28- Laurie DEVOUASSOUX
29- David PIGET

Représentés :

Nathalie CHAPUIS par Daniel GRAMPFORT (à partir de 19h15)
Philippe GUYOT par Ramona GONZALEZ GRAIL
Gilles MORETON par Marie-Christine PERSOL
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Damien LAMBERT
Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON
Dominique ROBERT par Annie DOMENICHINI

Absents :

Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Madame le Maire rappelle les délibérations des 27 mai 2024 et 17 mars 2025 par lesquelles le Conseil municipal l'a autorisée à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à savoir :

Le 27 mai 2024 :

N° Lot	Intitulé du lot	Nom du titulaire	Montant HT de l'offre
1	DESAMIANTAGE	STOP AMIANTE	138 106.88
2	DEMOLITIONS	LAGRANGE TP	110 359.00
TOTAUX			248 465.88

Et le 17 mars 2025 :

N° du lot	Intitulé	Candidat retenu	Montant HT de l'offre
3	TERRRASSEMENT VRD ABORDS	TRAVAUX PUBLICS ROLLAND	111 930.25€
4	GROS OEUVRE	ENTREPRISE BRUNEL	359 000.00€
5	CHARPENTE / COUVERTURE / ETANCHEITE	Groupement ABS BORNE/CECOIA	226 244.58€
6	FAÇADES	BOUTIN FAÇADES	180 797.01€
7	MENUSIERIES EXTERIEURES	SERODON et Associés	149 077.00€
8	METALLERIE	M2B ROANNE	57 605.64€
9	MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE BÉAL	179 536.52€
10	PLAFOND / PLATRERIE/ PEINTURE/ FAIENCE / RESINE CIRCULABLE	PLATREC	220 263.41€
11	CHAPE	SATIBAT CHAPE	57 077.10€
12	SOLS SOUPLES	COURBIERE Fils	44 030.47€
13	ASCENSEUR	TK ELEVATOR	26 550.00€
14	ELECTRICITE/CFA	NOALLY	105 000.00€
15	CHAUFFERIE / VENTILATION / PLOMBERIE	BENETIERE	212 504.43€
TOTAUX			1 929 616.41

Aujourd'hui les travaux de démolition du bâtiment R+2 de l'ancienne école sont en voie d'achèvement et il convient de passer la modification nécessaire pour enregistrer les travaux supplémentaires réalisés par l'entreprise en cours d'exécution du marché par rapport aux

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

travaux initialement prévus lors du lancement du chantier. (Murs de refends en béton à démolir en lieu et place de parois plâtrières comme indiqué dans les documents de la consultation)

Ces travaux supplémentaires conduisent à la modification suivante :

N° Lot	Intitulé du lot	Nom du titulaire	Montant de la modification en € H.T.
2	DEMOLITIONS	LAGRANGE TP	+ 2 758.60

Le nouveau montant du marché s'élève à 113 117.60€ hors taxes soit 135 741,12 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés (23 Pour, 6 Contre de Mmes DOMENICHNI, DEVOUASSOUX, FRECON et de M. ROBERT, PIGET et REYMOND)

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

- Approuve le nouveau montant du marché
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents se rapportant à ces derniers dans leur exécution.

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 30 juin 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL

MAIRIE DE LA TALAUDIERE ★ 42350 (Loire) ★

Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT

MAIRIE DE LA TALAUDIERE ★ 42350 (Loire) ★

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)